

# Projet d'initiatives citoyennes

*La Municipalité de Sainte-Sophie met à la disposition de ces citoyens un budget participatif permettant l'octroi de 3 bourses de 1500\$ pour soutenir la réalisation de projets locaux.*

## Objectifs des projets proposés

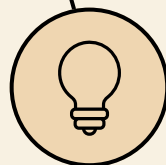
L'intention de ce budget est de favoriser la participation active des sphiennes et des sphiens dans la mise en œuvre de projets locaux imaginés, initiés et pilotés par un groupe de citoyens qui souhaitent :

- Améliorer la qualité de vie de la population
- Bonifier les espaces publics
- Mettre en valeur l'environnement et les milieux naturels
- Soutenir la culture
- Favoriser l'activité physique et la vie active
- Encourager le bon voisinage
- Favoriser l'implication citoyenne

## Qui peut déposer ?

Toutes les résidentes et tous les résidents de Sainte-Sophie âgés de 18 ans et plus peuvent soumettre un projet. Les jeunes de 12 à 17 ans sont également invités à déposer un projet en ajoutant un adulte responsable au dossier.

La personne dépositaire du projet doit le présenter à titre personnel.

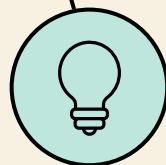


# Projet d'initiatives citoyennes

## Recevabilité des projets

### Un projet est recevable si :

- Il relève des compétences de la Municipalité de Sainte-Sophie
- Il est réalisé par les citoyens avec l'appui de la Municipalité de Sainte-Sophie
- Il est réalisable sur une propriété appartenant à la Municipalité de Sainte-Sophie (terrain, parc, bâtiment)
- Il est d'intérêt général et il répond aux besoins collectifs
- Il est suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement
- Il ne comporte pas d'éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou de nature religieuse
- Il ne nécessite pas une acquisition de terrain, de local ou d'immeuble
- Il ne concerne pas uniquement le financement de l'étude d'un projet
- Il est accessible sans frais ou à faible coût pour les citoyennes et les citoyens
- Il n'entraîne aucuns frais d'exploitation ni l'embauche de personnel
- Il peut être un évènement qui se répétera les années suivantes
- Il peut être une bonification à un projet citoyen existant



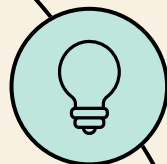
# Projet d'initiatives citoyennes

## Recevabilité des projets

### Un projet est irrecevable si :

- Il nécessite l'accord d'un tiers pour sa réalisation (droits de passage, cession d'un droit, etc.)
- Il interfère dans les projets déjà en cours de la Municipalité de Sainte-Sophie
- Il représente un risque pour des services et infrastructures essentiels de la Municipalité (voirie, aqueduc, égouts, etc.) ou pour la sécurité des résidentes et des résidents
- Il est proposé par un employé municipal (cadres, syndiqués, élus) ou un membre de sa famille
- Il génère des bénéfices à une entreprise privée

# Projet d'initiatives citoyennes 2024



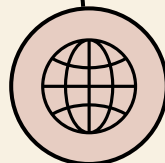
**30 novembre 2023 au 26 janvier 2024**

Lancement de l'appel de projet



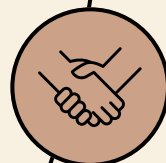
**29 janvier au 2 février 2024**

Analyse des projets reçus par un comité formé d'élus et d'employés de la Municipalité en fonction des critères de recevabilité et de leur faisabilité. Sélection des 5 projets finalistes.



**5 au 9 février 2024**

Soumission des projets finalistes au vote du public



**Semaine du 12 février 2024**

Annonce des projets gagnants



**26 février au 31 décembre 2024**

Réalisation des projets